

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 298/6e/L portant approbation de la résolution en date du 29 avril 1966 du Comité Directeur du F.I.D.E.S. relative à la tranche 1966 du Plan Quinquennal 1966-1970.

n° 298/6e/L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral, la composition et la compétence de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi n° 67-702 du 19 juin 1957, autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer

Vu la loi n° 57-507 du 17 avril 1957, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis : Vu l'ordonnance n° 58-978 du 20 octobre 1958, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Territoires d'outre-mer et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété : Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des Territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer et les décrets pris pour son application

Vu la lettre n° 4914 AEF/TOM/4 du 12 mai 1966 du Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 9 juin 1966, A adopté dans sa Séance du 2 juillet 1966 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Est approuvée la résolution n° 26 du Comité Directeur du F.I.D.E.S. en date du 29 avril 1966 émettant un avis favorable à l'octroi en faveur du Territoire des dotations nouvelles, au titre de la tranche 1966 du Plan Quinquennal 1966-1970, s'élevant à : — en autorisations de programme 142.790.000 FD. — en crédits de paiement 142.790.000 F.D. dont . 91.420.000 F.D. sur exercice 1966, 51.370.000 F.D. sur exercice 1967. En conséquence le budget spécial du plan d'équipement et de développement économique de la Côte Française des Somalis est arrêté pour la tranche 1966 du Plan Quinquennal :

à 142.790.000 F.D. en autorisations de programme et 142.790.000 F.D. en crédits de paiement dont . 91.420.000 F.D. sur exercice 1966. 51.370.000 F.D. sur exercice 1967. conformément au tableau ci-dessous :

Le Président de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale
CHEHEM DAOUD CHEHEM. Le Secrétaire de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale
ABDOULKADER.

HASSAN